



CDEN du 4 juillet 2014

Rythmes scolaires :

Compte rendu



Encore une fois, ce CDEN est convoqué dans l'urgence, avec des convocations reçues l'avant-veille, voire la veille pour certains.

Fabrice Couégnas pose la question du rôle de ce CDEN. En effet, des propositions d'élus formulées le 27 juin 2014 ont fait l'objet d'une validation par l'IA dans un courrier daté du 28 juin aux maires qui ont formulé ces propositions. Ce courrier faisait référence à un avis du CDEN du 19 juin et du CTSD du 24 juin alors même que ces propositions n'étaient alors pas encore connues, *parfois même de leurs auteurs !!!* Ces organisations sont aujourd'hui encore sur le site du ministère alors qu'elles n'ont pas fait l'objet des consultations obligatoires. Cette situation fait suite à la publication d'horaires erronés, **contrairement aux engagements du Préfet lors du CDEN du 19 juin**. En effet, lors du CDEN du 19 juin et en constatant la pagaille que représentait cette réforme dans le département, le Préfet s'était engagé à ne pas publier les horaires qui ne faisaient pas consensus. L'IA avait alors publié tous les horaires, y compris ceux qu'elle ne connaissait pas. Cette gestion du dossier est déplorable et met les enseignants en situation difficile, les exposant à la colère des usagers et des différents partenaires de l'école qui sont assaillis d'informations contradictoires provenant de l'administration, des mairies ou des communautés de communes voire des centres de loisirs. Pourtant, l'IA n'a jamais suivi les avis des enseignants, *sauf lorsqu'ils étaient identiques aux propositions mairies !!!*

L'IA indique prendre acte... Toujours aucune réponse aux interrogations...

Le Président de la FCPE regrette qu'il y ait encore, après la réforme des journées de 6h, déplore que les activités péri-éducatives aient guidées la construction des horaires des écoles mais indique qu'il est intéressant de mettre en place des après midi libérées (décret Hamon) pour mutualiser les activités sur plusieurs communes... *No comment...*

Le Président de la FCPE demande un bilan de la réforme pour les écoles entrées dans la réforme en 2013. Le représentant de la DDCSPP indique que 13 communes sont entrées en 2013, 8 ont un PEDT et des comités d'évaluation ont été mis en place. Le SNUipp-FSU 23 rappelle qu'une enquête auprès des personnels sur les conséquences pédagogiques a été lancée par l'IA sans jamais en donner les résultats. Le SNUipp-FSU 23 qui a reçu un double de certaines réponses indique que des grandes lignes se dégagent : l'intérêt pour le temps de classe reste pour beaucoup à démontrer, les activités sur la pause méridienne ne sont pas favorables aux apprentissages... Pourtant, l'IA n'en tire pas d'enseignement, bien au contraire...

Fabrice Couégnas indique que, concernant le décret Hamon, on peut faire le constat que les 2 seules écoles rurales (3 classes ou moins) qui sont entrées dans la réforme dès 2013 (Masbaraud et Gentioux) et qui ont donc fait l'expérience du décret Peillon font aujourd'hui le choix de l'après-midi libérée. C'est ici la démonstration de l'inadaptation du décret Peillon à la ruralité de notre

département. Pourtant, aujourd'hui, pour des raisons plus que contestables et non-assumées (l'IA renvoie à la responsabilité du Recteur sur ce dossier), l'IA refuse l'après-midi libérée aux écoles qui ont pourtant exprimé leurs difficultés à mettre en œuvre la réforme. *C'est tout simplement incompréhensible !*

Interrogée par le SNUipp-FSU 23 sur les inégalités de traitement entre les écoles sur ce dossier, elle n'a pas été en mesure de fournir une esquisse d'explication crédible si ce n'est se cacher derrière des dates et des délais administratifs à géométrie variable.

*Comment expliquer que l'organisation ait-été validée à Fresselines le 19 juin et soit aujourd'hui refusée ?*

*Comment expliquer que St Sébastien qui n'avait pas fait la demande le 19 juin puisse aujourd'hui la mettre en place ?*

*Comment expliquer que le projet de Noth ait été considéré comme irrecevable le 19 juin et soit aujourd'hui validé ?*

*Comment expliquer que cette organisation ait été refusée à Lussat, Saint Junien La Bregère, Royère, St Sulpice-les-Champs, Crocq ou encore St Médard pour des raisons parfois de délais, d'autres fois de contenu du projet ou encore parce qu'une organisation était déjà validée ?*

***Pour chaque justification donnée par l'IA, le SNUipp-FSU 23 a fourni un contre-exemple ... En bout de course, elle a fini par dire qu'il fallait se tourner vers le Recteur qui avait instruit ces dossiers. Nous invitons donc les écoles lésées à le faire.***

Le SNUipp-FSU 23 a indiqué qu'il était tout à fait favorable à la souplesse proposée à certaines municipalités mais a demandé à ce que cette souplesse soit offerte à tous et pas seulement aux communes choisies sur des critères qui restent bien obscurs.

Philippe BREUIL, Conseiller Général, a ensuite dénoncé les choix de l'IA qui remettent en cause des fonctionnements habituels de RPI à travers des horaires imposés déconnectés de la réalité : bus supplémentaire, continuités de transports entre les écoles rompues... Cela va engendrer un surcoût pour le conseil général, les communes, les parents et donc les contribuables. Il regrette l'absence de dialogue dans ce dossier.

Le SNUipp-FSU 23 est intervenu sur l'ensemble des écarts d'horaires ou erreurs que les écoles nous avaient fait remonter : aucune réponse claire n'a été apportée.

En évoquant l'école de Lussat, on apprend que la mairie a envoyé, par téléphone, un emploi du temps la veille, avec 2 jours à 6h et 2 jours à 4h30. L'IA ne peut donner ni les jours ni les horaires précis.

Le SNUipp-FSU 23 est intervenu tout particulièrement sur la situation de la comcom Auzances Bellegarde dont des horaires présentés en Conseil d'Ecole avaient été validés le 19 juin. Aujourd'hui, l'IA présente encore de nouveaux horaires qui n'ont fait l'objet d'aucune consultation dans la plupart des écoles, qui augmentent la pause méridienne et rendent impossible (*volontairement ?*) la mise en place de quelconques activités péri-éducatives. Cette situation est inacceptable et fait suite à d'autres propositions qui ont, elles, été envoyées par la comcom dans les écoles. Fabrice Couégnas a demandé à l'IA s'il s'agit ici d'horaires définitifs (comme les précédents ?) ou si elle a l'intention d'accompagner les revirements unilatéraux de la comcom tout l'été... *Pas de réponse...*

En conclusion, on ne peut que faire le constat que le fonctionnement des écoles va être largement bousculé pour des ambitions affichées qui sont bien loin de se concrétiser. Deux décrets successifs ont été publiés. L'ex Ministre Peillon publiait le premier en vantant l'intérêt de la réduction

de la journée scolaire et la démocratisation des activités péri-éducatives : les objectifs ne sont pas atteints puisque le nombre d'écoles où les élèves auront encore au moins une journée de 6 heures de classe sont majoritaires, d'autres auront 3 journées de 6h et plusieurs collectivités n'organiseront pas d'activités périscolaires, y compris des intercommunalités.

Le nouveau Ministre Hamon vante, lui, les 5 matinées et oublie les arguments de son prédécesseur, ouvrant même la possibilité à des organisations tout à fait contraires aux préconisations des chrono-biologistes citées hier. Le manque d'harmonisation des emplois du temps sur une même classe, au sein d'une école ou encore d'un RPI vont poser beaucoup de problèmes d'organisation.

En prenant ouvertement et sciemment fait et cause pour les maires et/ou présidents d'EPCI, l'IA a mis en difficulté les personnels malgré les nombreuses alertes lancées par eux ou leurs représentants : aujourd'hui certaines écoles sont au bord de la rupture. Elle en porte l'entière responsabilité. Même si la tendance est à la territorialisation de l'Education, les enseignants ne sont pas des employés municipaux. Pour le SNUipp-FSU 23, il est grand temps que l'Education Nationale assume et se réapproprie ses prérogatives.

Le SNUipp-FSU 23 prend rendez-vous pour la rentrée et craint d'ores et déjà :

- Une mise en concurrence des écoles sur la base de l'offre d'activités périscolaires mais aussi et surtout sur les services périphériques que les communes sont en capacité (ou non...) d'offrir aux familles (cantine notamment le mercredi, garderie...)
- Des difficultés de fonctionnement qui vont dégrader le service rendu aux usagers : organisation du service des TRS des remplaçants, incapacité à organiser des rencontres inter-écoles, des déplacements à la piscine (par manque de créneaux), des décroissements...
- Des communes ou des EPCI dans l'incapacité de financer les activités périscolaires prévues dans un Projet éducatif territorial commandé par l'inspection mais plus ambitieux « *sur le papier* » que ne le permet réellement les finances communales
- La situation des transports, notamment dans les écoles où l'IA a imposé des horaires à toutes les chances d'être problématique

Carte scolaire :

Enfin, le SNUipp-FSU 23 a demandé à traiter en question diverse les ajustements nécessaires en carte scolaire et notamment la situation des écoles de la Courtine maternelle, de Viersat/Nouhant, de d'Ajain, de Champagnat mais aussi la capacité d'accueil en ULIS de Guéret (10 places pour 25/30 élèves présents qui ne savent pas dans quel collège ils vont être scolarisés) ou la situation des postes de CMPP de la Souterraine ou le SESSAD DI de Guéret.

L'IA a refusé arguant que les questions diverses devaient être déposées 48h avant la réunion...  
*Magique!* Nous avons essayé vainement de lui faire comprendre et/ou admettre qu'il était impossible de déposer des questions diverses 48 h avant une réunion dont on est informé la veille !!!

Bref, le sens du dialogue de l'IA n'évolue guère...

